

## Liste des groupes de travail intersessions établis à la PC23 et des Groupes de travail intersessions mixtes établis aux AC29 et PC23

### Groupes de travail du PC

Identification des bois.....	2
Espèces d'arbres africaines .....	3
Espèces d'arbres néotropicales .....	5
Annotations relatives aux orchidées inscrites à l'Annexe II .....	7
Bois de santal est-africain ( <i>Osyris lanceolata</i> ) .....	8
Définition de l'expression 'reproduit artificiellement' .....	9

### Groupes de travail conjoints

Examen des règlements intérieurs du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes .....	10
Inscriptions à l'Annexe III.....	11
Étude du commerce important à l'échelle nationale .....	12
Renforcement des capacités et matériels d'identification .....	13

## Identification des bois

### Composition:

- Coprésidents: la représentante de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Mme Rauber Coradin) et le Canada;
- Membres: les représentants de l'Afrique (Mme Koumba Pambo et M. Mahamane) et la représentante par intérim de l'Europe (Mme Moser);
- Parties: Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Chine, Estonie, États-Unis d'Amérique, Italie, Japon, Koweït, Madagascar, Malaisie, Malte, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Thaïlande et Union européenne; et
- OIG et ONG: PNUE-WCMC; Chambre Syndicale de la Factice Instrumentale (CSFI), *Forest Based Solutions*, LLC, *International Wood Products Association*, *Taylor Guitars*, TRAFFIC et *World Resources Institute*.

### Mandat:

- a) le groupe de travail continue ses travaux entre les sessions et qu'un président et un co-président soient élus;
- b) le Secrétariat assure la liaison avec l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et le Global Timber Tracking Network (GTTN) en ce qui concerne les capacités et les outils existants applicables aux espèces d'arbres CITES faisant l'objet d'un commerce;
- c) le Secrétariat partage l'information et les ressources disponibles via la page web sur les espèces d'arbres établie par le Secrétariat;
- d) les Parties mettent à disposition des échantillons de référence, conformément à la décision 17.166. Le groupe de travail continue d'encourager les Parties ayant l'intention de proposer l'inscription d'arbres aux annexes CITES à disposer d'échantillons de référence appropriés pour étayer ces inscriptions;
- e) toutes les demandes d'inscription sont étayées par des échantillons de référence pertinents et appropriés, éventuellement dans le sens de la résolution Conf. 10.13 (Rev. CoP15);
- f) les Parties analysent et signalent les lacunes qui existent dans le matériel de référence disponible, notamment en ce qui concerne les espèces faisant l'objet d'un commerce important;
- g) le Comité pour les plantes encourage le spécialiste de la nomenclature à évaluer les espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES qui nécessitent de nouvelles listes et à référer les autres questions de nomenclature au Comité des plantes, pour examen; et
- h) les Parties déterminent la manière dont les Parties disposant de capacités d'identification pour les arbres peuvent, en étroite coopération avec d'autres parties prenantes, aider les Parties qui ne possèdent pas de tels moyens.

## Espèces d'arbres africaines

### Composition:

Coprésidentes: la représentante de l'Afrique (Mme Koumba Pambo) et la représentante suppléante de l'Afrique (M<sup>me</sup> Khayota);

Membres: les représentants de l'Afrique (M. Mahamane) et de l'Europe (M. Carmo);

Parties: Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Cameroun, Chili, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Kenya, Madagascar, Ouganda, Paraguay, Pays-Bas, Portugal, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Suisse et Union européenne; et

OIG et ONG: PNUE-WCMC; Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), UICN; *Center for International Environmental Law*, *Environmental Investigation Agency*, EUROMED, Fonds mondial pour la nature (WWF), Llc., *Forest Based Solutions*, *Forest Research and Management Institute*, FTS Botanics, *International Wood Products Association*, INDENA, *Species Survival Network*, TRAFFIC et *World Resources Institute*.

### Mandat:

Après examen du mandat, le groupe de travail recommande au Comité pour les plantes de:

1. Noter que le groupe de travail a établi la nécessité de sélectionner un nombre restreint de questions clés relatives à l'application et au respect des inscriptions d'espèces d'arbres africaines à la CITES, afin de les signaler à l'attention de la prochaine session du Comité pour les plantes;
2. Noter que pour satisfaire cette recommandation, le groupe de travail sur les espèces d'arbres africaines a mis en place un groupe de rédaction composé de représentants pour l'Afrique, le Cameroun, la Belgique, la Chine, l'Union européenne, le Portugal, les États-Unis d'Amérique et le Programme des Nations Unies pour l'environnement – Centre de surveillance mondiale pour la conservation de la nature (PNUE-WCMC), chargé de:
  - a) préparer un questionnaire pour le 30 septembre 2017 afin de réunir des informations auprès des Parties à la CITES sur les points b) à f) inclus, de la décision 17.302. Ce questionnaire concernera les informations relatives aux questions mentionnées aux paragraphes b) à f) de la décision 17.302;
  - b) étudier et solliciter les commentaires et l'approbation du projet de questionnaire par le groupe de travail intersession sur les espèces d'arbres africaines;
  - c) finaliser le questionnaire pour le 31 octobre 2017 et en envoyer la version finale au Secrétariat CITES pour diffusion *via* une Notification aux Parties; et
  - d) avec l'aide du Secrétariat CITES, analyser les réponses fournies au questionnaire et en faire rapport d'ici avril 2018 à l'intention de la 24<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes;
3. Noter que les résultats du questionnaire peuvent être particulièrement utiles pour des initiatives comme les ateliers régionaux aidant les Parties et les parties prenantes à identifier d'autres espèces d'arbres africaines susceptibles de bénéficier d'une inscription aux Annexes CITES;
4. Inviter le Comité pour les plantes à examiner, lors de sa 24<sup>e</sup> session, les questions clés liées à l'application et au respect des inscriptions d'espèces d'arbres africaines à la CITES, en fonction des réponses au questionnaire et du rapport de ce groupe de travail;
5. Encourager les Parties à fournir un retour au représentant de l'Afrique sur les initiatives régionales concernées, par ex. l'Economic Community of West African States (ECOWAS), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), ou le Southern African Development Community (SADC), les centres d'expertise et bases de données disponibles sur les espèces de bois commercialisées ; et

6. Encourager le groupe de travail intersession conjoint Comité pour les animaux / Comité pour les plantes (AC/PC) sur le renforcement des capacités, à prendre note des délibérations de ce groupe de travail sur les espèces d'arbres africaines, et du fait que les résultats du questionnaire seront transmises au groupe de travail AC/PC sur le renforcement des capacités.

# Espèces d'arbres néotropicales

## Composition:

Président: le représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Beltetón Chacón);

Vice-présidente: M me Nuñez (Pérou);

Membre: la représentante de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M me Rauber Coradin);

Parties: tous les états de l'aire de répartition, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belgique, Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Grenade, Guatemala, Guyana, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, Suisse, Suriname, Trinité-et-Tobago, Union européenne, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du); et

OIG et ONG: PNUÉ-WCMC, *Central American Commission for Environment and Development* (CCAD), et OIBT; *Center of International Environmental Law*, *Confederation of European Music Industries*, *Forest Based Solutions*, *International Wood Products Association*, *Martin Guitar*, *Species Survival Network* et *World Resources Institute*.

En outre, le Comité pour les plantes décide de choisir comme membres du groupe de travail sur les espèces d'arbres néotropicales un maximum de:

- i) deux experts scientifiques ayant une expérience importante des espèces d'arbres néotropicales;
- ii) deux experts de deux organisations non gouvernementales ayant une expérience des activités mentionnées dans la décision 16.159 (Rev. CoP17);
- iii) deux experts de deux organisations non gouvernementales ayant une expérience des activités mentionnées dans la décision 16.159 (Rev. CoP17);
- iv) deux représentants d'organisations d'importateurs des deux principaux pays d'importation des produits pertinents d'espèces réglementées par la CITES;

## Mandat:

- a) le groupe travaille sous les auspices du Comité pour les plantes;
- b) le groupe travaille, de préférence, par voie électronique pour réduire les coûts et accélérer l'échange d'informations et les progrès des activités énoncées dans le cahier des charges. Un financement externe sera nécessaire si le groupe de travail décide que d'autres moyens sont requis pour qu'il puisse mener à bien son mandat;
- c) le groupe fait office de pôle d'échange et de diffusion d'expériences en matière d'utilisation durable et de gestion de ces espèces;
- d) le groupe contribue au renforcement des capacités dans les États des aires de répartition;
- e) s'il y a lieu, le groupe facilite l'application pleine et entière de l'étude du commerce important et de l'examen des annexes pour les espèces concernées;
- f) le groupe rédige des rapports sur les progrès accomplis en matière de gestion, conservation et commerce des espèces relevant du groupe, ainsi que sur les enseignements acquis, pour communication à la 24<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes qui décidera de la manière de les soumettre à la 18<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP18);

- g) le groupe inscrit, dans ses activités, une analyse des données reçues des États des aires de répartition et des Parties qui sont des pays d'importation;
- h) le groupe facilite et encourage l'échange de connaissances et d'expériences relatives aux aspects scientifiques et techniques de l'inscription de *Cedrela odorata*, *Aniba rosaeodora*, *Bulnesia sarmientoi*, entre autres, et des espèces du genre *Dalbergia*, ainsi que sur toute autre espèce d'arbre du Nouveau monde aux annexes CITES; et
- i) le président du groupe de travail soumet un rapport écrit sur les tâches définies dans les paragraphes précédents, pour examen à la 24<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes, rapport qui sera soumis au Secrétariat 60 jours avant la session.

## Annotations relatives aux orchidées inscrites à l'Annexe II

### Composition:

- Présidente: la représentante par intérim de l'Europe (Mme Moser);
- Parties: Allemagne, Canada, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Italie, Lettonie, Mexique, Pays-Bas, Pérou, République de Corée, République Tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Thaïlande et Union européenne; et
- OIG et ONG: Centre du commerce international (CCI), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), PNUE-WCMC, UICN, American Herbal Products Association, FTS Botanics, Species Survival Network et TRAFFIC.

### Mandat:

1. Le groupe de travail intersessions préparera un questionnaire exposant les lacunes en matières de connaissances dont il a été question à la session, et ce pour le 31 octobre 2017 au plus tard;
2. Le Secrétariat publiera une notification à laquelle sera joint le questionnaire en demandant que les réponses soient envoyées au plus tard le 31 décembre 2017;
3. Le Président du Comité pour les plantes fera une annonce verbale à la 69<sup>e</sup> session du Comité permanent pour demander que soit rétablie la coordination entre ce groupe de travail et le groupe de travail du Comité permanent sur les annotations;
4. Le Président du groupe de travail résumera les réponses et élaborera un projet de document avec l'appui des membres du groupe de travail pour examen par le groupe de travail;
5. D'autres études de cas sur les espèces essentielles d'orchidées pourront être entreprises, si nécessaire, à partir des réponses au questionnaire, et les Parties et donateurs sont invités à apporter leur soutien financier; et
6. Un rapport sera soumis à la 24<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2018.

## Bois de santal est-africain (*Osyris lanceolata*)

### Composition:

- Coprésidentes: la représentante de l'Afrique (Mme Koumba Pambo) et la représentante suppléante de l'Afrique (Mme Khayota);
- Parties: Afrique du Sud, Cameroun, États-Unis d'Amérique et Kenya; et
- OIG et ONG: American Herbal Products Association et TRAFFIC.

### Mandat:

Le groupe de travail:

1. décide que le Comité pour les plantes doit établir un groupe de travail intersessions;
2. propose que le Secrétariat envoie une notification aux Parties invitant les Parties, les ONG et les OIG intéressées à rejoindre ce groupe de travail intersessions;
3. propose, conformément au mandat susmentionné, un projet de plan de travail afin de mettre en œuvre la décision 16.153 (Rev. CoP17) *Bois de santal est-africain* (*Osyris lanceolata*), proposé par voie électronique par le représentant suppléant de l'Afrique, établissant un processus pour mener à bien les activités demandées dans cette décision, si un financement peut être obtenu pour organiser la réunion consultative demandée dans la décision 16.154 (Rev. CoP17);
4. recommande, au cas où un tel financement ne serait pas disponible, d'examiner d'autres options et initiatives, incluant sans s'y limiter des outils pour traiter cette question, par exemple, des orientations pratiques sur l'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les arbres CITES, ou des réunions tenues parallèlement à des séances sur le renforcement des capacités en matière de lutte contre la fraude, à des réunions des parties prenantes au niveau régional telles que le *East African Timber Trade Stakeholders' Forum*, ou encore à des réunions régionales sur le commerce illégal d'espèces couvertes par la CITES;
5. recommande de créer un réseau des points focaux des États de l'aire de répartition de l'espèce (notamment les six États de l'aire de répartition concernés par l'inscription de ladite espèce à la CITES), et d'établir des réseaux de collaboration avec les pays et les entreprises d'importation; et
6. prie le Secrétariat d'encourager les Parties à soumettre, avant le 31 octobre 2017, le rapport annuel sur le commerce illégal demandé au titre de la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP17) *Rapports nationaux*, conformément aux orientations données dans la notification 2016/007 afin de mieux mesurer l'ampleur du commerce illégal de l'espèce et d'obtenir des données sur les saisies importantes.



## Définition de l'expression 'reproduit artificiellement'

### Composition:

- Coprésidents:** le représentant de l'Océanie (M. Leach) et la représentante par intérim de l'Asie (Mme Setijo Rahajoe);
- Membres:** les représentants de l'Afrique (M. Mahamane), de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Beltetón Chacón), et de l'Europe (M. Carmo), et le spécialiste de la nomenclature (M. McGough); et la représentante suppléante de l'Asie (Mme Al-Salem);
- Parties:** Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Géorgie, Indonésie, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande et Union européenne; et
- OIG et ONG:** PNUE-WCMC, American Herbal Products Association, Center for International Environmental Law, Species Survival Network et TRAFFIC.

### Mandat:

1. Les États-Unis d'Amérique diffuseront le document qu'ils ont préparé avant la 17<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP17) avec un récapitulatif de l'évolution de la Résolution Conf. 1111 (Rev. CoP17) et de l'intention initiale de la Résolution.
2. Le Canada poursuivra l'émission de notes sur les études antérieures du Comité pour les plantes concernant les systèmes de production, à partir des discussions entre le Président du Comité pour les plantes et les co-présidents de ce groupe de travail, et les diffusera auprès des membres du groupe de travail.
3. Des études de cas ont été proposées par certains pays au sein du groupe de travail (Chine, Géorgie, Indonésie, Afrique du Sud, Thaïlande et États-Unis d'Amérique). Les études de cas doivent comporter un bref résumé présentant le système de production actuel, l'origine du matériel, tout impact constaté sur les populations sauvages, la façon dont est géré le système, quel code de source est utilisé et en quoi les Parties espèrent que ce processus répondra à leurs préoccupations. Ces informations doivent être présentées aux co-présidents d'ici la fin octobre 2017.
4. Le groupe de travail convient que la révision et la rediffusion du questionnaire sur les systèmes de production d'arbre n'est pas nécessaire.
5. Le Secrétariat est prié de diffuser une Notification pour recruter des Parties susceptibles de préparer d'autres études de cas décrivant les systèmes de production de plantes.
6. L'Afrique du Sud et les États-Unis d'Amérique prépareront un projet de document étudiant la possibilité d'un nouveau code de source, en gardant présentes à l'esprit les obligations d'avis de commerce non préjudiciable et d'acquisition légale, pour les systèmes de culture intermédiaire entre la stricte reproduction artificielle et le prélèvement dans la nature. Le document contiendra une définition et les critères correspondant à ce code. Ce travail devrait être fait d'ici la mi-janvier 2018.
7. Le groupe de travail commentera le document préparé par les États-Unis d'Amérique et l'Afrique du Sud d'ici la mi-février 2018.
8. Les co-présidents de ce groupe de travail examineront le document et les commentaires du groupe de travail pour préparer un document synthétique d'ici le mois de mai afin de le présenter à la 24<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.

# Examen des règlements intérieurs du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes

## **Composition:**

Coprésidents: le Président du Comité pour les animaux (M. Lörtscher) et la Présidente du Comité pour les plantes (Mme Sinclair);

Membres: le représentant de l'Asie au Comité pour les animaux (M. Ishii), de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Calvar Agrelo), de l'Europe (M. Fleming), de l'Amérique du Nord (Mme Gnam), et le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux (M. van Dijk); le représentant de l'Océanie au Comité pour les plantes (M. Leach) et le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes (M. McGough);

Parties: Afrique du Sud, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Israël, Japon, Koweït, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union européenne; et

OIG et ONG: *Humane Society International*.

## **Mandat:**

1. examiner l'annexe 2 de la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP17) et autres questions concernant le fonctionnement du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, figurant dans la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP17);
2. prendre en compte les délibérations antérieures et les documents CoP17 Doc. 10.2.1 et AC29 Doc. 6/PC23 Doc. 7, ainsi que les résolutions et décisions adressées au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes; et
3. faire rapport à la 30<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux et à la 24<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.

## Inscriptions à l'Annexe III

### Composition:

- Coprésidents: la Présidente du Comité pour les plantes (Mme Sinclair), les représentants du Comité pour les animaux pour l'Amérique du Nord (Mme Gnam) et l'Océanie (M. Robertson), le représentant suppléant du Comité pour les animaux pour l'Océanie (M. Makan) et le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux (M. van Dijk);
- Parties: Afrique du Sud, Allemagne, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Japon, Suisse et Zimbabwe; et
- OIG et ONG: *Association of Midwest Fish and Wildlife Agencies, Association of Southeastern Fish and Wildlife Agencies, Born Free Foundation, German Society of Herpetology (DGHT), Humane Society International, Ornamental Fish International, Species Survival Network, TRAFFIC et WWF.*

### Mandat:

1. En tenant compte du document AC29 Doc. 34/PC23 Doc. 30, et des discussions en session plénière étudier les meilleures façons de conseiller le Comité permanent sur les caractéristiques des espèces pour inclusion éventuelle à l'Annexe III en:
  - a) identifiant les caractères spécifiques, biologiques ou commerciaux, pour les espèces concernées, et
  - b) suggérant des amendements à la résolution Conf. 9.25 (Rev. CoP17) concernant les conseils aux États de l'aire de répartition sur les spécificités des espèces pouvant bénéficier d'une inclusion à l'Annexe III; et
2. Faire rapport à la 30<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux et à la 24<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.

# Étude du commerce important à l'échelle nationale

## Composition:

- Coprésidents: les représentants de du AC de l'Europe (M. Fleming) et de l'Amérique du Nord (Mme Gnam), la Présidente du Comité pour les plantes (Mme Sinclair) et le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes (M. McGough);
- Membres: le représentant de l'Océanie au Comité pour les animaux (M. Robertson);
- Parties: Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Madagascar, Norvège, Pérou, Suisse, Union européenne et Zimbabwe; et
- OIG et ONG: Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN); *Center for International Environmental Law, Defenders of Wildlife, German Society of Herpetology, Humane Society International, Species Survival Network*, TRAFFIC et WWF.

## Mandat:

1. Étudier les avantages et les inconvénients potentiels des études du commerce important à l'échelle nationale à partir des enseignements retenus et de l'information disponible sur les résultats et conséquences et, si possible, les résultats de l'analyse proposée au paragraphe 6 du document AC29 Doc. 13.4/PC23 Doc. 15.4;
2. en tenant compte des discussions de la session conjointe, examiner les questions mentionnées au paragraphe 7 du document AC29 Doc. 13.4/PC23 Doc. 15.4; et
3. faire rapport à la 30<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux et à la 24<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.

## Renforcement des capacités et matériels d'identification

### Composition:

- Coprésidents:** le représentant du Comité pour les animaux pour l'Océanie (M. Robertson) et le représentant du Comité pour les plantes pour l'Asie (M. Lee);
- Membres:** les représentants du Comité pour les animaux pour l'Afrique (M. Kasoma), l'Amérique du Nord (Mme Gnam) et l'Océanie (M. Robertson); les représentants par intérim du Comité pour les animaux pour l'Asie (M. Ishii) et l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Lemus), le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux (M. van Dijk); et les représentants du Comité pour les plantes pour l'Afrique (M. Mahamane), l'Asie (M. Fernando), l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Mme Rauber Coradin), l'Europe (Mme Moser) et l'Amérique du Nord (Mme Camarena Osorno) et les représentantes par intérim du Comité pour les plantes pour l'Afrique (Mme Khayota) et l'Asie (Mme Al Salem);
- Parties:** Arabie saoudite, Australie, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Kenya, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Thaïlande; et
- OIG et ONG:** Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN); *Born Free USA*, *German Society of Herpetology*, *Humane Society International*, *Species Survival Network*, TRAFFIC et WWF.

### Mandat:

1. en tenant compte des informations et recommandations formulées en séance plénière, étudier le plan de travail et d'activités mentionné aux paragraphes 7 à 33 du document AC29 Doc. 9/PC23 Doc. 10.
2. finaliser et mettre en œuvre un plan de travail avec calendrier, en consultation avec le Secrétariat, qui permettra de déterminer la disponibilité de matériels et leur meilleure accessibilité, la révision, ou des conseils pour la révision, d'une sélection de matériels, l'examen des propositions de projets comme indiqué au point e) de la décision 17.32, et l'étude de la résolution Conf. 3.4 et de la résolution Conf. 11.19 (Rev. CoP16) et des recommandations pour promouvoir l'exactitude et la disponibilité des matériels; et
3. faire rapport à la 30<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux et à la 24<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.